aux honorables députés que, dans toutes nos annonces, nous avons donné avis au public que nous ne pourrions accepter de courrier de première classe à distribuer en temps voulu pour Noël s'il n'était mis à la poste au plus tard le 17 décembre.

M. Drew: Non, monsieur l'Orateur. Je ne veux pas interrompre mais j'insiste pour que le compte rendu soit exact. La lettre en question n'a pas été postée après le 17 décembre. Elle a été expédiée assez tôt pour porter le cachet du 17 décembre de la poste de Vancouver.

L'hon. M. Rinfret: Je dois répéter ce que j'ai dit au sujet de l'annonce que nous avons publiée dans les journaux. Au moment où nous avons fait insérer cette annonce dans les journaux, nous n'avons pas prévu que le courrier serait si abondant cette année, car il a été beaucoup plus considérable que toute autre année précédente. Nous n'avons pas prévu non plus que nous aurions les plus violentes tempêtes de neige que nous ayons subies depuis plusieurs dizaines d'années. Dans toutes les villes, les services de livraison et de distribution ont été désorganisés. Nous avons essayé par tous les moyens imaginables de faire des livraisons et, la veille de Noël, nous en avons fait jusqu'à quatre ou cinq, afin de tout livrer pour Noël.

Nous avons employé plus de 25,000 aides supplémentaires pour assurer le tri et le transport du courrier. Enfin, je ne crois pas que nous ayons pu faire plus que nous n'avons fait.

M. Pouliot: Enfin, monsieur l'Orateur, je suis entièrement d'accord avec le chef de l'opposition (M. Drew) et aussi avec le ministre des Postes (M. Rinfret). Je remercie le chef de l'opposition, parce qu'il a fourni au Gouvernement le plus fort argument possible en faveur de la construction d'un nouvel édifice du gouvernement, le plus tôt possible, à Rivière-du-Loup.

## LOI DES ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

QUESTION DE PRIVILÈGE, L'HONORABLE M. GARSON -RECTIFICATION DE CERTAINES AFFIRMATIONS FAITES AU COURS DU DÉBAT SUR LA FIXATION DES PRIX

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je désire m'expliquer sur un fait personnel. J'ai parlé jeudi et hier encore d'une plainte portée en vertu de l'article 498A du Code criminel. J'ai parlé de ce cas afin de démontrer de quelle manière on pouvait avoir recours à l'article. J'ai cité

L'hon. M. Rinfret: Je tiens à faire observer autant qu'il m'en souvenait des faits que m'avait communiqués le commissaire chargé d'appliquer la loi des enquêtes sur les coalitions, au cours d'un entretien intime que j'ai eu avec lui et où il m'a donné des renseignements d'ordre général sur des causes en instance. C'est en me rappelant cette conversation que j'ai dit que l'affaire était réglée, la preuve d'un délit n'ayant pas été établie. Or, depuis hier soir j'ai communiqué avec le commissaire et j'ai appris que je me trompais lorsque je disais que l'affaire était réglée. L'enquête qui a fait suite à la plainte se poursuit toujours. Je tiens à rectifier le compte rendu à cet égard. Je n'ajouterai rien de plus puisque la cause est toujours à l'étude.

> Tandis que j'ai la parole, je signale qu'en réponse à une question du député de Kamloops (M. Fulton) j'ai dit que le cas dont je viens de parler était le seul où l'article 498A du Code criminel avait été invoqué. Le commissaire, toutefois, m'a fait tenir une note où il m'informe qu'au cours des récentes poursuites contre les fabricants de verre d'Ontario, une accusation portée en vertu de l'article 498A a été déférée au jury d'accusation. Le jury a déclaré fondés les chefs d'accusation et les inculpés ont plaidé coupables à l'égard du principal chef d'accusation établi en vertu de l'article 498. Le jury, cependant, n'a pas jugé les faits portés à son attention suffisants pour justifier l'accusation portée en vertu de l'article 498A.

## LE TRÈS HONORABLE WINSTON CHURCHILL

DÉTAILS AU SUJET DE SA VISITE AU CANADA, EN JANVIER

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, étant donné que les avis de motion du Gouvernement se présentent avant l'appel de l'ordre du jour et qu'un de ces avis de motion ministériels peut donner lieu à un débat prolongé, il me serait peut-être permis en ce moment de parler de la prochaine visite au Canada du premier ministre du Royaume-Uni.

J'ai été en communication de temps en temps avec M. Churchill au sujet de sa visite projetée au Canada et aux États-Unis; les dates n'en ont été définitivement établies qu'hier vers la fin de la journée. Elles ont déjà été annoncées à Londres. J'espère que les renseignements supplémentaires donnés à la radio au sujet des terribles tempêtes qui sévissent sur les côtes de l'Angleterre et le retard ainsi occasionné au Queen Mary n'obligeront pas à modifier le programme qui a été arrêté à l'égard de la visite de M. Churchill.

[M. Drew.]